



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

|   |  |
|---|--|
| <b>Identification du produit</b>                                      | CHLORURE CUIVRIQUE (DIHYDRATÉ)   |
| <b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b> | COPPER (II) CHLORIDE DIHYDRATE, CUPRIC CHLORIDE DIHYDRATE; CHLORURE DE CUIVRE (II)   |
| <b>Code du produit</b>  | CR-0169  |
| <b>Formule chimique</b>   | $\text{CuCl}_2 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$  |
| <b>Masse molaire</b>  | 170.48   |
| <b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>                 | Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.  |
| <b>Fournisseur</b>  | LABORATOIRE MAT<br>610, rue Adanac<br>Québec<br>Québec<br>G1C 7B7<br>418-660-8666 Lun-ven 8h-16h<br><a href="http://www.labmat.com">www.labmat.com</a><br><a href="mailto:labmat@labmat.com">labmat@labmat.com</a> |
| <b>Téléphone urgence</b>  | 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h<br>CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060   |
| <b>Date FDS préparée</b>  | 2026-06-29   |

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification SIMDUT

- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - catégorie 1
- Toxicité aiguë-Cutanée - catégorie 4
- Toxicité aiguë-Orale - catégorie 4

### PICTOGRAMMES



### Mention d'avertissement

DANGER

### Mentions de danger (H)

- Provoque une irritation cutanée
- Provoque des lésions oculaires graves
- Peut être corrosif pour les métaux
- Nocif par contact cutané
- Nocif en cas d'ingestion

### Conseils de prudence (P)

- Se laver soigneusement après manipulation.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).
- En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- Stocker dans un récipient résistant à la corrosion ou un récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Rincer la bouche.

### Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

**Santé** 2  
**Inflammabilité** 0  
**Réactivité** 0  
**Spécial**

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Composant                    | No. CAS    | % Poids |
|------------------------------|------------|---------|
| Chlorure cuivrique dihydrate | 10125-13-0 | <=100%  |

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

|  |  |
|--|--|
| <b>Si contact avec yeux</b>  | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Si contact avec peau</b>  | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.  |
| <b>Si inhalé</b>   | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.   |
| <b>Si avalé</b>  | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.  |
| <b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>             | Toux. Fièvre. Douleurs abdominales. Faiblesse musculaire. Réf. section 11. Le produit est une matière corrosive. Principaux symptômes d'une forte exposition: Brûlures chimiques de la peau, des yeux et des muqueuses respiratoire et digestive. Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré. Nausée et vomissements. |
| <b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b> | Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.  |

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>   | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b>   | Donnée non disponible.   |
| <b>Produits de combustion</b>  | Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de cuivre. Chlorure d'hydrogène gazeux.  |
| <b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>                                  | Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).  |
| <b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b> | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

|  |   |
|--|---|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. |
| <b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>                       | Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  |

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

|   |  |
|---|--|
| <b>Conditions d'entreposage</b>             | Hygroscopique. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).   |
| <b>Méthode et équipement de manutention</b> | Ce produit est corrosif pour les métaux. Ne pas entreposer dans des récipients en métal. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation. |

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

| Composants                   | No.-CAS    | Valeur   |
|------------------------------|------------|--|
| Chlorure cuivrique dihydrate | 10125-13-0 | Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique. |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Respiratoire</b>          | Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.  |
| <b>Gants</b>                 | Gants résistants aux matières corrosives acides. Matériel suggéré: Nitrile. Neoprène. Butyle. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection. |
| <b>Yeux</b>                  | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.   |
| <b>Chaussures</b>            | Utiliser des chaussures de sécurité.   |
| <b>Vêtements</b>             | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.   |
| <b>Contrôle d'ingénierie</b> | Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.   |

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| État physique   | Liquide                             |
| Couleur   | Vert                                |
| Odeur   | Donnée non disponible               |
| Seuil d'odeur   | Donnée non disponible               |
| Point de fusion et congélation                              | 100°C                               |
| Point d'ébullition  | Donnée non disponible               |
| Inflammabilité  | Non                                 |
| Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité       | Donnée non disponible               |
| Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité       | Donnée non disponible               |
| Point d'éclair  | Donnée non disponible               |
| Température d'auto-inflammation                             | Donnée non disponible               |
| Température de décomposition                                | Donnée non disponible               |
| pH  | Soln 5% = pH 3.0 - 3.8              |
| Viscosité cinématique                                       | Donnée non disponible               |
| Solubilité  | Très soluble dans l'eau et l'alcool |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) | Donnée non disponible               |
| Pression de vapeur  | Donnée non disponible               |
| Masse volumique et densité relative                         | 2.51g/cm <sup>3</sup>               |
| Densité de vapeur relative                                  | Donnée non disponible               |
| Caractéristiques des particules                             | Poudre cristalline                  |

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité                          | Produit acide, réagit fortement avec les bases fortes. Réagit fortement avec les métaux.           |
| Stabilité chimique                  | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique.                                |
| Risque de réactions dangereuses     | Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.                                     |
| Conditions à éviter                 | Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. |
| Matériaux incompatibles             | Bases. Métaux alcalins. Acétylène. Sodium. Potassium.  |
| Produits de décomposition dangereux | Oxydes de cuivre. Chlorure d'hydrogène gazeux.   |

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### CHLORURE CUIVRIQUE (DIHYDRATÉ)

|   |  |
|---|--|
| <b>Premières voies d'absorption</b>                 | Ingestion et inhalation.   |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>   | Par voie d'exposition ci-dessous. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré.  |
| - Yeux  | Provoque de graves lésions des yeux. Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité. |
| - Peau  | Irritation.  |
| - Respiration                                       | Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Toux. Éternuements.   |
| - Ingestion   | Irritation des muqueuses. Douleurs abdominales. Nausées et vomissements. Irritation gastrique. Fièvre. Faiblesse musculaire.                     |
| <b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b> | À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.                                 |
| <b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>   | DL50 Oral - Rat - 336mg/kg. DL50 Cutanée - Rat - 1224-2000mg/kg. Données basées sur le produit anhydre.  |
| <b>CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)</b>    | CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.   |

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### CHLORURE CUIVRIQUE (DIHYDRATÉ)

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Écotoxicité</b>                  | Toxicité pour les poissons: CL50 - Cyprinus carpio (Carpe) - 0.12 - 0.23 mg/l - 96.0 h. CL50 - Lepomis macrochirus - 0.9 mg/l - 96.0 h. NOEC - Ictalurus punctatus - 0.013 mg/l - 60 d. |
| <b>Persistence et dégradation</b>   | Peut persister d'après les informations fournies. Non applicable pour les substances inorganiques.  |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Donnée non-disponible.  |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.   |
| <b>Autre effets nocifs</b>          | Très toxique pour les organismes aquatiques. Entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter le rejet dans l'environnement.   |

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Mesures pour l'élimination</b> | Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| <b>Emballage contaminé</b>        | Éliminer comme produit non utilisé.   |

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| <b>Numéro UN</b>                  | 2802                  |
| <b>Appellation réglementaire</b>  | CHLORURE DE CUIVRE    |
| <b>Classification du TMD</b>      | Matières corrosives 8 |
| <b>Groupe d'emballage</b>         | III                   |
| <b>Indice de quantité limitée</b> | 5 kg                  |
| <b>Indice PIU</b>                 | -                     |
| <b>Dispositions particulières</b> | -                     |

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>SIMDUT CANADA</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2</li><li>- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 1</li><li>- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - catégorie 1</li><li>- Toxicité aiguë-Cutanée - catégorie 4</li><li>- Toxicité aiguë-Orale - catégorie 4</li></ul> |
|----------------------|--|

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2026-06-29**